

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Simone JAILLET - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M.Xavier BROUSTET à M.Antonio DE CARVALHO - Mme Stéphanie GONCALVES à Mme Isabelle MOUROT - M.Boujemaa ZREOUIL à M.Mornély LORRIER - Mme Nelly MAILLARD à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.David CHEVALLIER à Mme Marie-Hélène GERVAIS - M.Claude MAILLARD à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - Mme Agathe CHEVALLIER à M.Christian GERVAIS - M.Christian BEREZOUTSKY à Mme Stéphanie BARNIER./.

Absent : /.

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 04 ET 22 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal A **APPROUVE** :

- A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 25 - ABSTENTIONS : 2 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Nicole MARTIN et un pouvoir) le compte rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2014 ;
- A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 24 - ABSTENTIONS : 3 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT, Patrice PAGEOT et un pouvoir) le compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2014.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **NOMME A L'UNANIMITE** Madame Karine FOURNIVAL pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire A **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **DECISION N°AG/2014/017 :** Avenant N°3 au marché d'assurances, Lot N°2 : « Assurances des responsabilités et risques annexes », avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).
- **DECISION N°AG/2014/018 :** Contrat de location avec prestations intégrées de maintenance de matériels de détection et de télésurveillance avec la Société SOMESCA pour la mairie et le pavillon des services.
- **DECISION N°AG/2014/019 :** Contrat de location avec prestations intégrées de maintenance de matériels de détection et de télésurveillance avec la Société SOMESCA pour le local du Centre d'accueil « Horizon Loisirs ».
- **DECISION N°AG/2014/020 :** Convention de prestations de services : missions de services publics, prestations illimitées « capture, ramassage, transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique et gestion de la fourrière animale avec le Groupe SACPA/CHENIL (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal).
- **DECISION N°AG/2014/021 :** Contrat de réservation d'un séjour avec la Base Régionale de plein air et de loisirs d'Etampes dans l'Essonne pour les enfants en Accueil de Loisirs Élémentaire du 21 au 25 juillet 2014.
- **DECISION N°AG/2014/022 :** Contrat de séjour avec l'Agence Odyssée Vacances pour l'organisation d'un séjour en roulotte à Bar sur Seine dans l'Aube pour les enfants en Accueils de Loisirs Maternels et Élémentaire du 18 au 22 août 2014.

4. COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE POUR L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 6** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et un pouvoir) le Compte de Gestion 2013 établi par Madame la Trésorière Principale de Chelles, arrêté comme suit :

- **EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 379 573.87 €**
- **EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : - 367 953.02 €**
- **EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 11 620.85 €**

5. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2013

CONFORMEMENT à l'article L.2121-14, le Conseil Municipal A ELU A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 19 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et un pouvoir) Madame Marie-Hélène GERVAIS, 1^{er} Adjoint, président de séance,

Monsieur le Maire a assisté aux débats puis s'est retiré au moment du vote,

Le Conseil Municipal A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 19 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et un pouvoir) le Compte Administratif de l'exercice 2013, qui présente les résultats suivants :

- EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 379 573.87 €
- EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : - 367 953.02 €
- EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 11 620.85 €

6. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal A DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et un pouvoir) d'affecter le résultat 2013 comme suit :

Section d'investissement :

- **En recettes :**
 - Compte 1068 " Excédents de fonctionnement capitalisés" : 379 573,87 €
- **En dépenses :**
 - Compte 001 "Solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté" : 367 953,02 €

7. BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et un pouvoir) le Budget Supplémentaire au Budget Primitif 2014 qui s'établit ainsi que suit :

- Section de Fonctionnement : 0 €
- Section d'Investissement : 595 340,76 €

conformément aux documents.

8. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE ET LES VILLES DE VAIRES-SUR-MARNE, DE COURTRY ET DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine et les villes de Vaires-sur-Marne, de Courtry et de Brou sur Chantereine,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document y afférent,
- A **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine à lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert ou à lancer un marché négocié suite à un appel d'offres infructueux concernant ces prestations,
- A **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine à signer le marché et les pièces annexes au nom des autres membres du groupement de commandes,
- A **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de l'année 2015 et pour les budgets à venir.

9. CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE CONCLURE** avec le Département de Seine-et-Marne une convention pour l'année 2014 concernant les modalités de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL), soit 0,30 euros par habitant sur la base de 4379 habitants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents

10. AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE (CAF)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement - Prestation de Service « Accueil de Loisirs » pour les équipements d'Accueil de Loisirs sans hébergement Maternels et Primaire entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (dossier 2002397),
- A **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement - Prestation de Service « Accueil de Loisirs » pour les équipements d'Accueil de Loisirs sans hébergement Prêado et Ado entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (dossier 2002717),
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants et tout document y afférent.

11. MODALITES D'ORGANISATION ET DE REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et un pouvoir) :

- A DECIDE de faire assurer les missions de surveillance d'étude et d'aide aux devoirs, au titre d'activité accessoire, par des enseignants,
- A DIT que les enseignants percevront une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, et revalorisée suivant la réglementation en vigueur,
- A DECIDE qu'en l'absence d'enseignants en nombre suffisant, il sera fait appel à des personnes extérieures recrutées en qualité de vacataires,
- A DIT que ces vacances seront rémunérées au taux brut de 18 euros de l'heure,
- A DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

12. FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS DU SERVICE ENFANCE/JEUNESSE : ETUDES SURVEILLEES, ETUDES SURVEILLEES AVEC ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, DEMI-JOURNEE ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et un pouvoir) :

- A APPROUVE les nouveaux tarifs du Service Enfance/Jeunesse, ci-dessus, mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la nouvelle organisation des études surveillées,
- A DIT que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée prochaine scolaire 2014/2015,
- A DIT que les autres tarifs du Service Enfance/Jeunesse approuvés par le Conseil Municipal en date du 05 juillet 2010 restent inchangés.

13. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de versement du fonds d'amorçage pour la rentrée scolaire 2014/2015.
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

14. MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS : MODIFICATION DES CYCLES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DES ANIMATEURS

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et un pouvoir) :

- A VALIDE les nouveaux cycles de travail des animateurs et des directeurs de centres dans le cadre de l'annualisation de leur temps de travail, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, conformément aux tableaux annexés,
- A DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la création et la suppression des postes,
- A APPROUVE le tableau des effectifs ainsi modifié au 26 juin 2014,
- A DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

16. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIC PARTAGE (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION)

Après appel à candidatures pour la désignation d'un représentant de la Commune au CLIC,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a procédé à la désignation du représentant par vote à bulletin secret,

VU les résultats, à savoir :

NOMBRE DE VOTANTS : 26

Nombre de nul : 0

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

- Madame Nathalie DESROUSSEAUX : **21 voix**
- Monsieur Pascal PINSARD : **5 voix**

Madame Nathalie DESROUSSEAUX, ayant obtenu la majorité absolue des voix, A ETE DESIGNEE représentante de la Commune pour siéger au Conseil d'Administration du CLIC PARTAGE de Chelles.

17. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Après appel à candidatures pour la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale de l'Eau,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a procédé à la désignation du représentant par vote à bulletin secret,

VU les résultats, à savoir :

NOMBRE DE VOTANTS : 27

Nombre de nul : 0

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

- Madame Karine FOURNIVAL : **21 voix**
- Madame Nicole MARTIN : **6 voix**

Madame Karine FOURNIVAL, ayant obtenu la majorité absolue des voix, **A ETE DESIGNEE** représentante de la Commune au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence.

18. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h35.